

# JOURNAL D'AGRICULTURE,

ET

## TRANSACTIONS

DE LA

### Société d'Agriculture du Bas-Canada.

VOL. 2.

MONTREAL, JUILLET, 1849.

NO. 7.

Nous avons reçu de notre respectable ami, D. P. Johnson, Secr., que nous avons eu à remercier en plusieurs occasions, " les Prix et Règlements de la Société d'Agriculture de l'Etat de New-York, pour son Exhibition annuelle, qui doit avoir lieu dans la ville de Syracuse, les 11, 12 et 13 septembre, 1849." Nous croyons que le nombre des prix offerts ne se monte pas à moins de mille, outre qu'il est laissé à la discrétion des juges, ou arbitres, de recommander pour des prix tout animal ou article qui pourra être exhibé en-dehors de la classification régulière. Les règlements sont admirables généralement, et bien propres à avancer et à faire prospérer l'agriculture, et fournissent une preuve évidente que dans l'Etat de New-York, cet art est regardé comme le premier et le plus important du pays. Nous pourrions puiser une leçon utile chez nos voisins sur ce sujet en particulier. L'avis suivant est donné aux hôtes de la Société et aux étrangers qui se trouveront présents à son exhibition :

Il a été retenu à l'Hôtel de Rust, à Syracuse, des chambres où les membres du comité exécutif seront heureux de rencontrer les messieurs qui se trouveront à l'exhibition, soit qu'ils soient de notre propre Etat, ou d'ailleurs. Le Président de la Société, ou quelqu'un des membres du comité exécutif s'y tiendra, pour offrir toutes les attentions désirables aux messieurs qui pourront y être présents.

Il sera tenu dans les salles un registre sur lequel les messieurs sont priés d'écrire leurs noms, en arrivant.

Les messieurs suivants ont été choisis de la part de la Société, comme

Comité de réception des Hôtes de la Société, — James S. Wadsworth, de Genesee; le Col. Edward Kirby, de Brownville; L. F. Allen, de Black Rock.

Les règlements concernant les personnes qui obtiendront des prix pour les fermes les mieux conduites, pour le beurre et le fromage les mieux faits, etc., nous ont paru si à propos, que nous avons cru les devoir copier. Il est un des règlements de la Société Américaine que nous désirerions beaucoup voir adopter en Canada, il est ainsi conçu : " On s'attend que les juges (particulièrement ceux des animaux) exposeront les motifs de leurs décisions, comprenant les qualités précieuses et désirables des animaux ou des articles pour lesquels il sera adjugé des prix." Nous regardons ce règlement comme excellent : en premier lieu, il ferait voir si les juges sont compétents ; en second lieu, il pourrait faire connaître dans les animaux ou dans les articles exhibés, des bonnes qualités ou des perfections remarquées ; nous avouons que nous aurions souvent désiré que les choses se passassent ainsi parmi nous, bien plutôt que de voir les prix adjugés sans explication ni raison alléguée, sinon que c'était la volonté des juges.

#### CONDUITE DES FERMES.

Pour la ferme la mieux cultivée, de pas moins de cinquante acres, non compris le terrain à bois ou inculte, eu égard à la quantité et à la qualité du produit, au mode et aux frais de culture et aux profits actuels :

- 1er. prix, une coupe d'argent de la valeur de \$50
- 2e. do do do..... \$30
- 3e. do do do..... \$20

Les personnes qui voudront concourir pour ces prix, devront donner des réponses par écrit aux questions suivantes.

A tous ceux qui donneront des réponses satisfaisantes à ces questions, il sera donné des prix, consistant en volumes détachés des Transactions